



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question écrite n° 123870

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le Premier ministre sur les opérations répétées de harcèlement maritime effectuées par des activistes de Greenpeace à l'égard de chalutiers français dans l'ouest de l'Irlande. En effet, après des chalutiers lorientais de Scapêche, ce sont ceux de l'armement concarnois Dhellemmes qui ont été victimes de manoeuvres d'empêchement alors même que les uns et les autres étaient en pêche dans des secteurs et sur des espèces halieutiques autorisées. Ces militants, et leur bateau *Artic sunrise* sous pavillon néerlandais, mettent en danger la sécurité et la vie de nos marins-pêcheurs mais également la leur. Le but visé est de laisser penser qu'ils agissent pour la ressource alors même qu'incompréhensiblement ils s'en prennent à des pêches légales mais laissent tranquilles tant la pêche minotière que toutes celles, illégales, pratiquées par ailleurs. Face à de tels actes de piraterie économique, il lui demande quelles mesures va prendre le Gouvernement pour faire cesser ces pratiques dangereuses et permettre à nos pêcheurs d'exercer en toute sécurité leur métier d'une grande utilité pour notre société.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123870

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12932

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)